

duit par la conférence.

En ce qui touche l'Europe, la mise au grand jour de divergences tant intérieures qu'extérieures est peut-être moins nuisible que le fait de les taire. On s'est déchargé de beaucoup de ressentiments. D'autre part, l'ampleur des problèmes européens est peut-être plus vaste qu'on ne le pensait. Elle dépasse en tout cas les besoins d'éner-

gie qui n'ont servi qu'à dramatiser la rencontre. Les grandes questions de la sécurité européenne et de la liaison économique ont été exposées, et le fait d'y avoir enfin rivé l'attention des États-Unis n'est pas sans avantage. S'il y a eu récemment négligence et absence de consultations, cela s'est produit des deux côtés de l'Atlantique.

Travaux de la session spéciale de l'ONU

Une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée à l'étude de problèmes relatifs aux matières premières et au développement, a été ajournée le 2 mai après l'adoption de trois résolutions considérées comme un plan d'ensemble pour la solution des problèmes économiques mondiaux. Adoptées sans vote officiel, ces résolutions comprennent une déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, un programme d'action à long terme donnant suite à la dite déclaration et un programme spécial d'urgence conçu comme moyen d'aplanir les difficultés des nations moins développées, donc les plus touchées par la hausse des prix à l'importation de biens essentiels.

La session spéciale s'est réunie à la demande de certains pays en voie de développement entraînés par l'Algérie. Les résolutions adoptées à la fin des quatre semaines de la session reflètent dans l'ensemble les vues du Tiers monde, quoiqu'elles aient été modifiées au cours des discussions en comités.

La déclaration engage l'ONU à travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur des principes tels que l'égalité souveraine des États, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, la pleine participation de tous les pays au règlement de problèmes économiques mondiaux, «la souveraineté permanente intégrale de chaque État sur ses ressources naturelles et sur toutes les activités économiques»; le droit pour tous les États d'obtenir une restitution et une indemnisation totales pour l'exploitation, la réduction et la dégradation des ressources naturelles et de toutes les autres ressources de ces États; un rapport juste et équitable entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés, des biens d'équipement et du matériel importés par eux; enfin, l'encouragement du rôle que peuvent jouer les

associations de producteurs dans le cadre de la coopération internationale, et, en vue de la réalisation de leurs objectifs, la contribution à une croissance soutenue de l'économie mondiale et l'accélération du développement des pays pauvres.

Le programme d'action comprend une série de propositions en vue de la récupération, de l'exploitation, de la mise en valeur, de la mise en marché et de la distribution des ressources naturelles, particulièrement de celles des nations en voie de développement; des mesures aptes à corriger le problème croissant de la rareté des denrées alimentaires; des efforts visant à améliorer les conditions du commerce des pays en voie de développement; des orientations pour la réforme du système monétaire international; et des mesures favorisant l'industrialisation des pays en voie de développement et les apports technologiques à ces pays.

Le programme spécial visant à aider les États les moins développés prévoit une opération de secours d'urgence d'une durée de douze mois et la création d'un fonds spécial d'aide au développement parrainé par l'ONU et alimenté par les contributions volontaires des pays industrialisés et d'autres donateurs éventuels. Le programme d'urgence vise à permettre aux nations en voie de développement les plus touchées de continuer à importer des denrées essentielles. Les États industrialisés et les autres donateurs éventuels sont invités à faire connaître le montant de leurs contributions au programme de secours d'urgence ou à indiquer leurs intentions en ce sens avant le 15 juin prochain. La résolution prévoit que le fonds spécial d'aide au développement entrera en opération au plus tard le 1er janvier 1975.

Dans une déclaration émise après l'adoption des résolutions, le Canada a fait savoir qu'il avait entériné cette décision en raison de l'appui total qu'il accorde aux objectifs fondamentaux de la session, mais la délégation canadienne a exprimé quelques réserves à propos d'éléments de ce programme général d'aide en trois points.